

## Levée totale de l'interdiction de faire des feux à ciel ouvert en forêt ou à proximité

Québec, le 23 juillet 2018, 14 h – Le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs a pris la décision de lever l'interdiction de faire des feux à ciel ouvert en forêt ou à proximité. Cette décision, prise en collaboration avec la Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU), entraîne donc la **levée totale de l'interdiction à compter du 23 juillet à 14 h 30**. Cette mesure était en vigueur depuis le 20 juillet dernier.

### Bilan provincial

Présentement, 13 incendies de forêt sont en activité en zone de protection intensive. Depuis le début de la saison de protection, 452 incendies ont affecté 28 474 hectares. La moyenne des dix dernières années à la même date est de 316 incendies pour 33 980 hectares de forêt.

– 30 –

Source :  
Service de la prévention et de l'information

Information :

<b>Siège social</b>	Marie-Louise Harvey, Émilie Bégin	418 871-3341
<b>Baie-Comeau</b>	Isabelle Gariépy	418 295-2300
<b>Roberval</b>	Josée Poitras	418 275-6400
<b>Maniwaki</b>	Melanie Morin	819 449-4271
<b>Val-d'Or</b>	Cathy Elliott Morneau	819 824-4100

COMMUNIQUÉ